

Procès-verbal de réception des ouvrages d'assainissement

Opération : Lotissement l'Orée du bois – COMMUNE DE MARSSAC / TARN

PREAMBULE

Le lotissement l'Orée du bois situé rue des Trincades à Marssac a fait l'objet d'une réalisation sous la maîtrise d'ouvrage de la société Patrimoine Languedocienne SA HLM représentée par monsieur Pascal BARBOTIN (directeur général délégué).

A l'intérieur de cette opération d'aménagement une voirie interne dénommée impasse de l'orée du bois et des réseaux d'assainissement ont été créés.

Ces ouvrages d'assainissement n'ont pas vocation à rester durablement du domaine privé du lotissement. Ils constituent des biens de retour possible aux collectivités intéressées.

Les parties conviennent de la rédaction du présent procès-verbal pour formaliser la remise de ces ouvrages.

A – IDENTIFICATION DES PARTIES

L'aménageur, Patrimoine Languedocienne SA représentée par monsieur Pascal BARBOTIN directeur général délégué

Le service assainissement de la communauté d'agglomération de l'Albigeois représenté par Monsieur Pierre DOAT, vice-président délégué à l'assainissement.

B – OUVRAGES CONCERNES

L'aménageur invite la communauté d'agglomération de l'Albigeois intéressée par les ouvrages à participer à la réception des ouvrages :

✓ Réseau d'eaux usées : canalisation PVC diamètre 200mm 192 m, canalisation fonte diamètre 160mm 39.5 m, 8 regards de visite, 21 branchements individuels.

✓ Réseau d'eaux pluviales situé sous la voirie : canalisation en PVC de diamètre 315mm 21 m, canalisation en béton armé de diamètre 800 mm

51 m, 2 avaloirs, 10 regards de visite, aucun branchement individuel, 2 grille avaloir, 2 puits d'infiltration

Envoyé en préfecture le 13/02/2020
Reçu en préfecture le 13/02/2020
Affiché le 13/02/2020
ID : 081-248100737-20200211-DEL2020_038-DE

✓ Réseau d'eaux pluviales situé sous des parcelles propriété de Patrimoine Languedocienne : canalisation en béton armé de diamètre 400mm 149 m, 5 regards de visite, aucun branchement.

Ces ouvrages ont été réalisés dans le cadre d'une opération d'aménagement privée en exécution des marchés suivants :

Assainissement : Entreprise OMNI TRAVAUX – 6 rue de l'Europe ZI La pointe II – 31150 LESPINASSE

Date de réception : novembre 2014

Documents fournis dans le DOE : plans de récolement papier et dwg conformes, rapport d'inspection télévisée des réseaux d'eaux usées et des réseaux d'eaux pluviales.

C – SERVITUDE DE CANALISATION

L'aménageur s'engage à constituer au profit de la communauté d'agglomération de l'Albigeois une servitude de passage de canalisation au titre de droit réel immobilier sur la partie de sa propriété cadastrée commune de Marssac section AD n°341 et 342 pour le réseau pluvial diamètre 400 mm d'une longueur de 149 mètres qui a été réalisé pour reprendre les eaux pluviales du fossé mère.

L'assiette de la servitude se définit comme suit : servitude de passage d'une largeur de 4 mètres au droit de la canalisation (deux mètres de part et d'autres de la canalisation).

La dite servitude devra permettre à la communauté d'agglomération de l'albigeois, maître d'ouvrage ou à toute personne qui pourrait lui être substituée, de faire pénétrer sur cette bande de terrain leurs agents et ceux des entrepreneurs dûment autorisés en vue de l'entretien, la réparation, la surveillance ou la reconstruction, de l'ouvrage existant.

En dehors de ces interventions, toute nouvelle création d'ouvrage donnera lieu à une nouvelle autorisation de passage.

L'aménageur s'engage à ne faire aucune modification du profil du terrain, plantations d'arbres ou d'arbustes ni aucune culture ou travaux préjudiciable à l'entretien, au fonctionnement et à la solidité des ouvrages.

Cette servitude sera formalisée par acte authentique en la forme administrative ou notarié publié au bureau des Hypothèques dès que le conseil communautaire aura délibéré sur les présentes.

Tous les frais, droits et honoraires seront supportés par la communauté d'agglomération de l'albigeois.

D – REMISE D'OUVRAGES

L'aménageur et la communauté d'agglomération de l'Albigeois reconnaissent la conformité et le bon entretien des ouvrages.

La communauté d'agglomération de l'Albigeois déclare
ouvrages.

Envoyé en préfecture le 13/02/2020

Reçu en préfecture le 13/02/2020

Affiché le 13/02/2020

ID : 081-248100737-20200211-DEL2020_038-DE

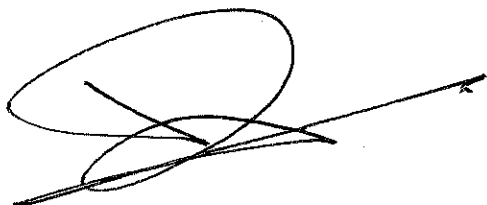
**EN CONSEQUENCE ET A COMPTER DE LA DATE DE DELIBERATION du
conseil communautaire autorisant la rétrocession des ouvrages précités,**

- la remise des ouvrages par Patrimoine Languedocienne SA HLM représentée par monsieur Pascal BARBOTIN sera constatée
- la communauté d'agglomération de l'Albigeois assurera la garde et la responsabilité des ouvrages réalisés
- la communauté d'agglomération de l'Albigeois assurera l'entretien et la gestion des ouvrages remis, sous réserve des obligations résultant pour les entrepreneurs ayant réalisé les ouvrages, des clauses de garantie contenues dans leur marché et de leur responsabilité, ainsi que du respect par les propriétaires de la servitude de non aedificandi.

Fait à Toulouse, le 20/01/2016

Fait à Saint Juéry, le

Pour Patrimoine Languedocienne



Le directeur général ~~délégué~~
monsieur Pascal BARBOTIN

Pour le service assainissement de la
communauté d'agglomération de
l'Albigeois

Le vice-président délégué à
l'assainissement
Pierre DOAT

